

Article 1 – Objectifs du trophée

Le TROPHEE PLM, est organisé par l'Espace Numérique Entreprises, Association à but non lucratif fondée par le MEDEF Lyon-Rhône, la CGPME Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers du Rhône Soutenue par : le Grand Lyon, le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Ministère de l'Industrie et l'Europe, située 2 rue des mûriers, Villa Créatis, 69258 LYON CEDEX 09 (N°Sire t 44889342000019 - NAF 913 E).

Il a pour objectif de valoriser et de mieux faire connaître les entreprises ayant mis en œuvre un projet PLM.

Article 2 – Conditions de participation

L'accès au trophée est gratuit, aucun frais de participation ne sera demandé et est sans obligation d'achat.

Le **TROPHEE PLM** récompense les actions exemplaires et innovantes mises en place par les entreprises en termes de gestion de cycle de vie des produits.

Le **TROPHEE PLM** est ouvert à toutes les petites et moyennes entreprises ayant mis en œuvre un projet PLM.

Le projet présenté par l'entreprise doit disposer au moins d'un pilote en exploitation au 31 décembre 2009.

Le **TROPHEE PLM** se déroule du 15/09/2009, date d'ouverture des inscriptions, au 30/11/2009, date de clôture des inscriptions.

Article 3 – Dossiers de candidature

Chaque candidat doit remplir un dossier de candidature qu'il se procure par téléchargement sur www.journeeduplm.fr ou par téléphone au 04 26 23 41 13

Les dossiers sont à envoyer signés et accompagnés de la plaquette de l'entreprise et des éventuelles annexes avant le 30/11/2009 par courrier :

Espace Numérique Entreprises

« Trophée PLM »

Villa Créatis

2 rue des mûriers - CP 601

69258 Lyon cedex 09

Un accusé réception mail informera l'entreprise que sa candidature a bien été prise en compte.

Article 4 – Composition du jury

Un jury composé de :

Membres du jury 2010

- Jean-Christophe DEJEAN, Global Strategy & Projects Manager for Engineering Information Services, SCHNEIDER ELECTRIC
- Jean-Luc ARLERY, Directeur Achats, BOSCH REXROTH FLUIDTECH
- Philippe MOULIN, directeur du département Performance, ARDI RHONE-ALPES
- Florence CALERO, responsable du programme OREE, ESPACE NUMERIQUE ENTREPRISES
- Daniel BRISSAUD, responsable scientifique, CLUSTER GOSPI
- Philippe PERNELLE, enseignant chercheur, AIP PRIMECA RHONE ALPES OUEST
- Jean-François PREVERAUD, rédacteur en chef adjoint, INDUSTRIE ET TECHNOLOGIES
- Jérôme FRAYSSE, chargé de mission Innovation, REGION RHONE ALPES
- Sébastien THOMAS, chargé de mission Technologies de l'information / Innovation, GRAND LYON
- Guillaume ETIEVANT, chargé de mission, MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Et présidé par :

- Michel GRIVEL,
PDG de CIRIL, président de l'IUT Lyon 2, président du comité de suivi OREE

Désignera le gagnant.

Article 5 – Remise du trophée

La remise du trophée aura lieu le 4 février 2010 à Lyon, lors la Journée du PLM 2010 en fin d'après-midi en mains propres au gagnant. En cas d'absence il sera informé par mail le 5 février 2010.

Article 6 – Dotation du trophée

Le lauréat gagnera un dîner pour deux personnes chez Paul Bocuse à L'Auberge du Pont de Collonges - 40 rue de la Plage - 69660 Collonges au Mont d'Or à savoir,

Le menu Bourgeois d'une valeur de 210 € par personne comprenant

Salade de homard du Maine printanière

Rouget barbet en écailles de pommes de terre croustillantes·

Granité des Vignerons du Beaujolais·

Côte de veau rôtie en cocotte et rognon, garniture bourgeoise·

Sélection de fromages frais et affinés «Mère Richard».

Délices et gourmandises

Petits fours et chocolats

Apéritif Maison, Suggestions de Vins de notre Région, Eaux minérales, café 210 € par personne.

Les Bons Offert sont valables chaque jour, pour une durée de 6 mois après la date d'émission. Une réservation à l'avance est nécessaire par téléphone au 04 72 42 90 90. Le numéro de l'invitation est impératif. Le Maître d'Hôtel prendra soin de soumettre le menu et de s'assurer qu'il convient à chaque convive. Les vins blancs et vins rouges seront servis selon les suggestions des sommeliers en accompagnement du repas.

Article 7 – Engagements des candidats

Diffusion des informations :

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent les organisateurs à faciliter la communication autour de leur projet si celui-ci est lauréat dans le cadre du **TROPHEE PLM**. Les informations fournies par l'entreprise sont considérées comme confidentielles et ne seront pas divulguées à des tiers. Seuls les membres du jury auront accès aux dossiers de candidature afin de les évaluer pour attribuer le **TROPHEE PLM**.

Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion.

Sincérité des informations :

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidature que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury.

Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations données par les candidats.

Acceptation du règlement :

La participation au **TROPHEE PLM** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 8 – Clause d’annulation

Les organisateurs se réservent le droit d’annuler le **TROPHEE PLM**.
Dans ce cas les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

Article 9 – Dispositions légales

Le règlement est consultable sur le site www.ene.fr la consultation ne donne lieu à aucun remboursement de frais occasionnés par cette consultation.

Le présent règlement est déposé à la SCP Françoise BONNEFOI-LENFRAY et François PARADO, Huissiers de justice associés, 90 rue de Marseille, 69007 LYON.